

Objet : Actualités sociales

La Dépêche jeudi 8 janvier 2026 : Le sensible débat parlementaire sur la fin de vie a repris hier en commission au Sénat. Le rapporteur a prôné une transformation du « droit à l'aide à mourir », dispositif initial, en une « assistance médicale à mourir » encadrée plus strictement. Elle serait réservée aux patients dont le « pronostic vital » est « engagé à court terme » soit une espérance de vie de quelques jours seulement. Les députés avaient ouvert le dispositif aux patients atteints d'une « affection grave et incurable » non seulement en « phase terminale » mais aussi « en phase avancée » avec potentiellement plusieurs semaines ou mois à vivre.

La Dépêche vendredi 23 janvier 2026 : Les sénateurs ont rejeté hier toute création d'une aide active à mourir, mettant un coup d'arrêt à cette réforme sociétale majeure. En remplacement l'assistance médicale à mourir par un simple « droit au meilleur soulagement possible de la douleur et de la souffrance » cet amendement a définitivement enterré le cœur du projet.

La Dépêche lundi 26 janvier 2026 : A deux mois des élections municipales, la Santé s'impose comme la première attente des français. Le baromètre Santé de l'AMF et les enquêtes d'opinion dessinent un paysage marqué par la pénurie médicale, des inégalités territoriales fortes et des marges de manœuvres communales limitées. La santé cristallise des attentes fortes des citoyens sur fond de déserts médicaux, de vieillissement de la population, et de montée des inquiétudes environnementales. L'accès aux soins, la santé mentale et l'action sociale se dégradent. France Assos Santé a publié un manifeste : « la santé : une priorité pour les habitants, un levier d'action pour les maires » ; 17 propositions dont les centres de soins intégrés, des réseaux coordonnés, des actions de prévention renforcées, l'amélioration des environnements de vie ou la mobilisation citoyenne.

La Dépêche mardi 27 janvier 2026 : Confronté à la désertification médicale et aux difficultés d'accès aux soins, le gouvernement va laisser les médecins faire un peu plus de téléconsultations, une pratique relativement peu développée en France, par rapport au reste de l'OCDE. Le ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a vanté « un outil d'inclusion en permettant d'aller vers ceux qui sont les plus éloignés du système de santé » notamment « les personnes sans médecin traitant ou vivant dans des territoires sous denses, les personnes dépendantes ou en situation de handicap les personnes en incapacité de se déplacer, ou encore les détenus ». Ainsi, les téléconsultations assistées par un autre professionnel de santé ne seront plus prises en compte dans le quota des 20% du médecin. Ces cas de figures concerneront notamment les EHPAD, évitant les passages inutiles aux urgences. Aujourd'hui, la téléconsultation ne représente que 3,3% du total de consultations contre 13% en moyenne dans l'OCDE.

AFP 22 janvier 2026 : Selon la Fondation de France, un Français sur quatre se sent seul. Face à ce constat, association et voisinage ont un rôle clé. Le sentiment de solitude, subjectif et souvent source de « souffrance », est plus fort dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. L'isolement, constat objectif lié à la rareté des liens avec d'autres, est plus prononcé en ruralité où il touche 14% des habitants. Globalement, un Français sur 10 est « isolé » sans aucun réseau de sociabilité (famille, amis, collègues, voisins, associations). En ajoutant ceux qui n'en ont qu'un seul, c'est un tiers de la population (32%) qui est isolé ou proche de l'isolement. Les associations sont « un espace majeur d'ancrage » en assurant « une sociabilité stable et régulière, essentielle au maintien dans la vie sociale des personnes seules et isolées ». Pour la Fondation de France, prendre un engagement bénévole est un « point de bascule » permettant à la personne de « retrouver une capacité d'action » et d'être

« reconnue ». « Les personnes se sentent utiles et valorisées, et reprennent confiance en elles et dans les autres, élargissant leur réseau social » (Anne Carmilleau, responsable de l'étude).

6 Médias 28 janvier 2026 : Le Sénat a rejeté la proposition de loi, soutenue par l'exécutif visant à créer un dispositif d'aide à mourir. Le texte est renvoyé à l'Assemblée Nationale qui s'en saisira en deuxième lecture le 16 février 2026.

Francis De Block